



Suite au **suicide** d'un **chômeur à Nantes**, **Karine Merle**, professeur de gestion des ressources humaines à l'Idrac et spécialiste du

suicide en entreprise

, s'interroge sur le statut social que confère le travail à l'homme et sa « valeur signifiante »

Pour Karine Merle : « *L'absence ou la privation de travail peut-être considérée dans notre société moderne comme anormale au sens propre du terme. Si la logique administrative relève d'une logique toute rationnelle, sa perception et son vécu par l'individu peut confiner à l'absurde, à la perte de sens et finalement au désespoir.* »

Karine Merle est Docteur en sciences de gestion, Enseignant / Chercheur Responsable département RH « Programme Grande Ecole » de l'IDRAC ; elle a travaillé sur le suicide en entreprise

« Si la dimension individuelle, personnelle de l'acte suicidaire n'échappe à personne, sa dimension sociale est essentielle (Durkheim). Après le suicide de certains salariés, c'est celui d'un chômeur qui nous interpelle tous. Le point commun à ces deux statuts ? La référence au travail.

En regardant l'organisation de nos vies individuelles et collectives, force est de constater la place centrale du travail comme valeur ordonnatrice sociale et identitaire. Le travail confère un statut, un rôle, une place. Il participe à l'organisation des rythmes de vie, il influence l'aménagement de l'espace urbain. En outre, il constitue une valeur signifiante pour l'individu. Il permet de se positionner et d'inscrire son action dans un projet qui lui donne sens. L'absence ou la privation de travail peut-être considérée dans notre société moderne comme anormale au sens propre du terme. Si la logique administrative relève d'une logique toute rationnelle, sa perception et son vécu par l'individu peut confiner à l'absurde, à la perte de sens et finalement au désespoir. L'émergence des risques psychosociaux peuvent être considérés comme le fruit d'une modernité réflexive (beck) propre à notre rapport au travail, aujourd'hui en pleine mutation. »

Publications :

« Le suicide au travail : une nouvelle responsabilité pour l'entreprise », colloque ADERSE, Association pour le développement de la responsabilité sociale de l'entreprise, Pau, Janvier 2009

« Quelle relation d'emploi dans les zones périurbaines et territoires émergents ? Exploration du schéma mental, base du contrat psychologique », (co-auteur JY Hamiot), Management et avenir, vol 32, pp. 214-232 (catégorie 4, CNRS)

« Le contrat psychologique comme clé de compréhension du suicide au travail », Humanisme et entreprise, vol 296, pp. 41-60

« Le sacré dans la relation d'emploi : tout peut-il s'échanger ? », (co-auteur JY Hamiot), colloque Propédia, Paris, 2011

Suicide d'un chômeur à Nantes : Quel est le statut que confère le travail à l'homme ?

Écrit par Karine Merle

Jeudi, 14 Février 2013 19:16 - Mis à jour Jeudi, 14 Février 2013 19:30
